

Initiales du président

Initiales de la directrice

No. de la
résolution
ou annotation

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme**

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES DE L'OUTAOUAIS
ÉCOLE DU DÔME**

Procès-verbal de la 3e séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021 tenue le 21 janvier 2021 à 18h30, de façon virtuelle.

SONT PRÉSENTES

| | |
|----------------------|----------------------|
| Mesdames | |
| Desrosiers, Caroline | Parent |
| McFadden, Sandra | Enseignante |
| Mc Martin, Danielle | Personnel de soutien |
| Seck Diass Ndeye | Enseignante |
| Rochon, Marie-Hélène | Présidente |

PARTICIPENT ÉGALEMENT

| | |
|------------------------|-----------|
| Messieurs | |
| Auger, Martin | Directeur |
| Daoust, Jean-Sébastien | Parent |
| Engoue, Andre | Parent |
| Routhier, Martin | Parent |

SONT ABSENTS

| | |
|-----------------------|-------------|
| Kadja, Gabin | Parent |
| Roux, Marie-Christine | Enseignante |

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le directeur accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 21 JANVIER 21

Le directeur fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Sandra McFadden d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2020.

Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 12 novembre. Il est proposé par monsieur Daoust d'adopter le procès-verbal de la réunion du 12 novembre avec les modifications.

| | |
|--|---|
| <p>Initiales du président</p> <p>-----</p> <p>Initiales de la directrice</p> | <p>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme</p> |
|--|---|

4. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

5. MOT DE LA DIRECTION

Monsieur Auger rappelle la formation obligatoire du CÉ et informe des changements au niveau du personnel. Il parle également du mois de la lecture et du carnaval.

6. Décisions :

CE #20-21-08

6.1 Dîners pizza

Un retour des diners pizza est prévu à l'école.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent désirant soutenir financièrement les activités de l'école ;
- **CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis par la vente seront remis ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Danielle McMartin, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** l'activité comme campagne de financement.

CE #20-21-09

6.2. Grille matières

Monsieur Auger présente la grille matières.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école du Dôme, le mandat d'approuver la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par la direction d'école ;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Sandra McFadden, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option telle que proposée par la direction pour l'année.

| | |
|---|--|
| Initiales du président ----- Initiales de la directrice | Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme |
|---|--|

CE #20-21-10

6.3. Budget de fonctionnement

Monsieur Daoust propose de payer un repas aux filles du service de garde.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit adopter son budget annuel ;
- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 275, 2^e par. de *la LIP*, la commission scolaire a fait connaître l'allocation dévolue à chaque conseil d'établissement;
- **CONSIDÉRANT** les besoins au niveau du fonctionnement du conseil d'établissement ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Marie-Hélène Rochon, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER les dépenses reliées pour le repas.

CE #20-21-11

6.4. Campagne de financement

Madame Marie-Hélène Rochon propose Recettes en pot et Rochef.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent désirant soutenir financièrement les activités de l'école ;
- **CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis par la vente seront remis ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Marie-Hélène Rochon, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** l'activité comme campagne de financement.

6.5. Sortie éducative

Point reporté après le 8 février.

7. INFORMATIONS ET/ OU DISCUSSIONS :

7.1. Partage des documents

Tous les documents seront déposés sur la plateforme TEAMS.

| | |
|---|--|
| Initiales du président ----- Initiales de la directrice | Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme |
|---|--|

7.2. Plan d'action

Monsieur Auger présente le plan d'action 2020-2021 en lien avec le projet éducatif.

7.3. Ventilation

Monsieur Auger dresse un portrait de la ventilation à l'école.

7.4. État des finances au 1^{er} juillet 2020

Monsieur Auger présente le bilan financier au 1^{er} juillet 2020 et parle des projections pour l'année en cours.

7.5. Cour d'école

Monsieur Auger enverra par courriel à tous les membres un résumé de l'avancement du projet de cour d'école.

8. Mot de la technicienne du service de garde

Madame Brigitte Prévost parle du fonctionnement avec les bulles classe.

9. Mot des membres du personnel

Madame Diass parle de l'application des nouvelles mesures sanitaires depuis le retour à l'école.

10. Mot du représentant au comité de parents

Aucun suivi

11. Varia

Aucun

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Martin Routhier que la séance soit levée à 20h15. Adoptée à l'unanimité

La prochaine rencontre aura lieu le jeudi 25 février 2021.

Marie-Hélène Rochon
Présidente

Martin Auger
Directeur